

du 14 Mai 1996

REPUBLIQUE DU CONGO

/)ECRET N° 96-228 /MTPSS/DGFP/DME/SCADD.

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES
EFFECTIFS

mettant fin au détachement, accordé
à Monsieur KOUA-GAMIYE Paul, Ingénieur
des Travaux d'Elévation de 10^e échelon
des Cadres des Services Techniques
(Elévation) (Régularisation)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT -

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la Loi n° 021/89 du 11 Novembre 1989 portant
refonte du Statut Général de la Fonction Publique ;

(/u le Décret n° 62/130 du 02/5/62 fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995 portant
nomination du Premier Ministre ; Chef du Gouvernement

(/u le Décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret 95/32 du 2 Février 1995 portant
organisation des intérim des ~~Membres du Gouvernement~~

(/u le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives des
Agents de l'Etat ;

(/u le Décret n° 86/1025 du 10 Juin 1986 portant
réglementation de la mise en détachement des Fonctionnaires
des Cadres de la République du Congo ;

(/u le Décret n° 82/815 du 11 Septembre 1982 portant
détachement de l'intéressé ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 1145/MAE/SGAE/SGAE/DAAFJP/SAJP du
10 Octobre 1994, du Directeur des Affaires Administratives,
Financières, Juridiques et du Personnel, sollicitant la
réintégration de l'intéressé dans la Fonction Publique.

(/u le Certificat de Reprise de Service n° 1025/MAE/
SGAE/DAAFJP/SAJP/ du 17 Septembre 1994 ;

(/u le décret n° 94/769 du 28 Décembre 1994, portant suspension
des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un avancement, d'un
reclassement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre
promotion ; (/u la Lettre n° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre, Chef
du Gouvernement ;)

(/u le décret n° 95/27 du 22 Janvier 1995, portant nomination des
Ministres Délégués Membres du Gouvernement ;

II) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Il est mis fin au détachement accordé par décret n°82/015 du 11 Septembre 1982 à Monsieur KOUA-GAMIYE (Paul) Ingénieur des Travaux d'Elevage de 10^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II, des Services Techniques (Elevage).

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, son Administration d'origine à Brazzaville.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prendra effet pour compter du 1er Septembre 1994, date effective de reprise de service de l'intéressé sera ~~communiqué~~ ^{publié} au Journal Officiel ~~et communiqué partout en besoin sera.~~

Brazzaville, le 14 Mai 1996

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail, de la Fonction Publique et de la Sécurité Sociale,

Général Jacques Joachim YHOMBY OPANGO.

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget et de la Coordination des Régies,

Professeur Anaclet TSCAMMET.

Le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage, des Eaux et Forêts et de la Pêche,

Jean Prosper K O Y O.

Luc Daniel Adamo M A T E T A.

AMPLIATIONS :

DGFP/DME	2
D.G.B.	2
D.G.C.F.	2
MAE/CAB	2
INTERESSE	1
DOSSIER	3
REGISTRES	2
ARCHIVES	2